



## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que lors de l'assemblée régulière du conseil prévue le mardi 3 mars 2020 à 19 h, à la salle du conseil située au 201, Principale, le conseil rendra une décision sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### **18, 9<sup>e</sup> Avenue Est**

Le propriétaire du 18, 9<sup>e</sup> Avenue Est souhaite obtenir une dérogation mineure en raison de la marge de recul arrière du bâtiment principal (partie Est), qui est inférieure à 10 % de la profondeur du lot, tel qu'exigé par le règlement de zonage. La marge de recul derrière cette partie de bâtiment est actuellement de 0,85 mètre, alors qu'elle devrait être d'environ 3,0 mètres.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre le maintien en place de ce bâtiment, même s'il ne respecte pas toutes les dispositions du règlement de zonage en vigueur.

DONNÉ À LA SARRE  
CE 14 FÉVRIER 2019

Valérie Fournier  
Greffière